

## 10 PROGRAMME DE SUIVI DES EFFETS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

### 10.1 Objectifs et modalités de suivi

Le Code de l'Urbanisme prévoit l'obligation d'une analyse des résultats de l'application du document d'urbanisme au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans. Cette analyse des résultats passe par la définition d'indicateurs.

Un indicateur est une donnée quantitative qui permet de caractériser une situation évolutive (par exemple, l'état des milieux), une action ou les conséquences d'une action, de façon à les évaluer et à les comparer à différentes dates. Dans le domaine de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, le recours à des indicateurs est très utile pour mesurer :

- d'une part l'état initial de l'environnement,
- d'autre part les transformations induites par les dispositions du document,
- et enfin le résultat de la mise en œuvre de celui-ci au terme d'une durée déterminée.

Il s'agit ainsi d'être en mesure d'apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le document d'urbanisme est susceptible d'avoir des incidences (tant positives que négatives) Cela doit permettre d'envisager, le cas échéant, des adaptations dans la mise en œuvre du document, voire d'envisager sa révision.

Au travers du programme de suivi défini ici, l'objectif n'est pas de construire un tableau de bord exhaustif de l'état de l'environnement. Il faut avant tout cibler les indicateurs qui reflètent le mieux :

- L'évolution des enjeux environnementaux du territoire ;
- La pertinence des mesures mise en place,
- Les pressions et incidences pouvant être induites par la mise en œuvre des orientations et dispositions du PLU.

Ce tableau de bord sera alimenté par la collectivité tout au long de l'application du PLU, selon des fréquences fixées par la suite.

### 10.2 Présentation des indicateurs retenus

Les indicateurs sont conçus pour constituer une aide à la diffusion d'une information accessible, ainsi qu'une aide à l'évaluation et à la décision. Le but n'est donc pas d'établir un tableau de bord exhaustif de l'état de l'environnement mais bien de proposer parmi ces familles d'indicateurs ceux qui reflètent le mieux l'évolution des enjeux environnementaux et l'impact des orientations et dispositions du document d'urbanisme.

Les indicateurs proposés ci-dessous ont été définis avec le souci d'être réalistes et opérationnels, simples à appréhender et facilement mobilisables (facilité de collecte et de traitement des données par les techniciens concernés).

Thématique	Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	Etat zéro (valeur de référence)	Fréquence de suivi	Niveau d'alerte
Consommation des espaces agricoles et naturels	Consommation foncière	Évolution de la consommation foncière des zones ouvertes à l'urbanisation	Commune de Bormes-les-Mimosas	0 %	3 ans	50% des surfaces disponibles déjà consommées
		Suivi de l'évolution d'occupation des sols	Commune de Bormes-les-Mimosas	0 %	6 ans	Diminution des espaces naturels et agricoles supérieure aux surfaces définies en tant que zone 1AU

Thématique	Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	Etat zéro (valeur de référence)	Fréquence de suivi	Niveau d'alerte	
	Part des permis de construire déposés et autorisés en zone N et A, répartis entre : ○ Permis agricoles ○ Extensions / annexes habitations ○ Autres permis.	Analyser la consommation des espaces classés en zone N et A. <i>Valeur = nombre de permis acceptés x 100 / nombre de permis déposés, dans les trois catégories.</i>	Commune de Bormes-les-Mimosas	0%	1 an	/	
Paysages	/	Suivi photographique des paysages de Bormes-les-Mimosas	Évaluer l'évolution des paysages et notamment de la plaine du Batailler	Commune de Bormes-les-Mimosas	Base de données à créer à l'approbation de la révision du PLU	En continu	/
Biodiversité	Habitats	Surfaces de boisements repérés au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme	Évaluer si le repérage au plan de zonage et les dispositions prises au sein du règlement permettent de protéger ces éléments	Commune de Bormes-les-Mimosas	7277 ha de boisements identifiés au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme	3 ans	Diminution des surfaces de boisements identifiés au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
		Surfaces d'espaces verts protégées repérés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme	Évaluer si le repérage au plan de zonage et les dispositions prises au sein du règlement permettent de protéger ces éléments	Commune de Bormes-les-Mimosas	41,9 ha d'espaces verts protégées identifiés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme	3 ans	Diminution des espaces verts protégés identifiés au titre de l'article L.151.23 du Code de l'urbanisme
	Flore	Nombre de stations de flore remarquable repérées au sein des OAP	Évaluer si le repérage sur les OAP et les dispositions prises au sein du règlement permettent de protéger ces stations	Bureau d'études spécialisé	59 stations de flore remarquable sur la Plaine du Batailler	5 ans	Disparition de la moitié des stations d'une espèce
	Zones humides	Évolution des surfaces des zones humides inventoriées	Analyser l'évolution des surfaces des zones humides inventoriées sur le territoire de Bormes-les-Mimosas	Commune de Bormes-les-Mimosas	4,16 ha de zones humides caractérisées	3 ans	Dégradation et destruction des zones humides caractérisées et aucune compensation de zones humides et/ou compensation réalisée

Thématique		Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	Etat zéro (valeur de référence)	Fréquence de suivi	Niveau d'alerte
	Zonages environnementaux	Nouvelles surfaces construites en zone N et A	Suivre l'efficacité de la mesure de réduction visant le maintien de la perméabilité écologique globale du territoire	Commune de Bormes-les-Mimosas	0	5 ans	/
Ressource naturelles	Qualité des cours d'eau et des eaux souterraines	Etat des eaux de surface et des eaux souterraines	État écologique et chimique des masses d'eau	SDAGE Rhône Méditerranée 2022 / 2027	Bon état	Chaque actualisation du SDAGE	Aucune amélioration
	Alimentation en eau potable	Volumes prélevés et origine des eaux produites pour l'alimentation en eau potable	Connaître l'évolution des consommations d'eau potable	Déléguataire pour la distribution en eau potable	État à réaliser lors de la première année suivant l'approbation de la révision du PLU	3 ans	/
Risques	/	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle liés aux inondations et coulées de boues, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Évaluer les effets de l'urbanisation et/ou du changement climatique sur l'occurrence des risques naturels <i>Valeur = nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle liés aux inondations et coulées de boues</i>	DDTM 83 Géorisques	16 arrêtés de catastrophe naturelle	3 ans	/
	Risques naturels	Evolution de l'occupation du sol à proximité des lisières forestières	Suivre l'évolution des constructions au niveau des zones les plus concernées par le risque incendie	Commune de Bormes-les-Mimosas	À définir lors de la première année suivant l'approbation de la révision du PLU	3 ans	/
		Nombre de logements en zone inondable	Suivre l'évolution des constructions au niveau des zones inondables identifiées par le PPRi.	Commune de Bormes-les-Mimosas	À définir lors de la première année suivant l'approbation de la révision du PLU	3 ans	/
	Risques technologiques	Nombre d'installations classées pour la protection de l'environnement	Connaître l'évolution du nombre d'ICPE sur le territoire de Bormes-les-Mimosas	Base nationale des installations classées	9 ICPE dont 3 soumises à autorisation	5 ans	/

Thématique		Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	Etat zéro (valeur de référence)	Fréquence de suivi	Niveau d'alerte
Santé publique	Assainissement collectif	Population raccordée et capacité d'épuration des stations d'épuration	Analyser l'évolution de la population raccordée et la capacité de la station d'épuration du territoire	Commune de Bormes-les-Mimosas Portail de l'assainissement collectif Délégué en charge de l'assainissement	À définir lors de la première année suivant l'approbation de la révision du PLU	1 an	/
	Assainissement individuel	Suivi de la part des installations d'assainissement autonome aux normes	Analyser la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif	SPANC	État à réaliser lors de la première année suivant l'approbation de la révision du PLU	Révision du PLU	Aucune évolution
	Nuisances sonores	Nombre de logements dans les secteurs de nuisances des infrastructures de transports terrestres	Analyser le développement des constructions au sein des zones concernées par des nuisances sonores	Commune de Bormes-les-Mimosas	À définir lors de la première année suivant l'approbation de la révision du PLU	1 an	/
	Sites et sols pollués	Evolution de l'occupation du sol dans les sites pollués	Evaluer la densification du tissu urbain et/ou le renforcement de la nature en ville en reconvertissant et revalorisant d'anciens sites industriels ou anciennes activités de services	Commune de Bormes-les-Mimosas Géorisques MOS	19 anciens sites industriels ou activités de service sur la commune (Géorisques)	5 ans	/
Climat Energie GES	Qualité de l'air	Évolution des indices relatif à la qualité de l'air	Analyser l'évolution des indices de la qualité de l'air sur le territoire ou à proximité de ce dernier	Atmosud	État à réaliser lors de la première année suivant l'approbation de la révision du PLU	2 ans	Augmentation du nombre de jours où la qualité est moyenne à mauvaise
	Emission de GES	Emissions de gaz à effet de serre	Analyser l'évolution des émissions de GES sur le territoire de Bormes-les-Mimosas	Bureau d'études spécialisé PCAET en cours d'élaboration Base de données CIGALE	État à réaliser lors de la première année suivant l'approbation de la révision du PLU	1 an	Augmentation des émissions de gaz à effet de serre

Thématique		Indicateur(s) retenu(s)	Objectif du suivi	Source des données	Etat zéro (valeur de référence)	Fréquence de suivi	Niveau d'alerte
	Energies renouvelables	Production d'énergies renouvelables	Connaître l'évolution de la production en énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire de Bormes-les-Mimosas	Bureau d'études spécialisé PCAET en cours d'élaboration Base de données CIGALE	État à réaliser lors de la première année suivant l'approbation de la révision du PLU	1 an	Aucune évolution
	Mobilités alternatives	Linéaire de liaisons douces aménagées / créées	Évaluer l'engagement du territoire de Bormes-les-Mimosas dans la promotion de modes alternatifs à la voiture individuelle	Commune de Bormes-les-Mimosas	État à réaliser lors de la première année suivant l'approbation de la révision du PLU	3 ans	Aucune liaison douce aménagée et/ou créée depuis l'approbation de la révision du PLU.